A l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des tpg
6 août 2014

[redacted]

Au cours d'une conférence de presse le 16 juillet dernier, le SEV dénonçait les méthodes de management en vigueur dans l'entreprise, plus particulièrement à l'Exploitation. La veille, nous avions proposé à la vice-présidente du syndicat une rencontre entre une délégation du SEV et la direction de l'entreprise afin de discuter d'une solution neutre et impartiale visant à établir les faits dénoncés. Cette rencontre a eu lieu hier, mardi 5 août, dans nos locaux. Elle a abouti à un accord satisfaisant pour le SEV et l'entreprise : un mandat d'enquête préliminaire sera confié à Maître Bernard Ziegler, avocat reconnu, aguerri à ce genre de tâches, et ancien Conseiller d'Etat genevois.

D'ici à la fin de la mission de Me Ziegler, au cours de laquelle divers témoignages seront entendus sous couvert d'anonymat, le SEV et l'entreprise se sont engagés à ne plus faire la moindre déclaration sur cette affaire à la presse, ceci afin de garantir l'objectivité et le bon déroulement de l'enquête de clarification.

Toute personne souhaitant témoigner ou estimant faire l'objet de méthodes managériales inappropriées, quel que soit son domaine métier, peut s'adresser à l'étude de Me Ziegler par téléphone au 022 311 00 10, par email à bernard.ziegler@cms-vep.com ou par courrier à CMS von Erlach Poncet SA avocats, rue Bovy-Lysberg 2, 1204 Genève.

Christoph Stucki
Directeur général a.i.

Martin Waefler
Directeur des ressources humaines